



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 8 avril 2013

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 8 avril 2013 à 20h30 en Mairie.

### Présents :

BRUNEL Laurent - BESSON Eric - CLUZEL Michel - FAURE Guy - BERNE Nadine - CHANAL Ludovic - DUPIN Denis - PEYROT Stéphane - RAMDANI Frédéric - REYNAUD Sébastien - TRAVERSIER Michèle.

### Procurations :

BERTONNIER Pascale à BRUNEL Laurent.  
DEBAUD Laetitia à BERNE Nadine.

### Absents excusés :

FILET-COCHE Patrick - REYNAUD Alain.

### Secrétaire de séance :

BERNE Nadine.

Le compte-rendu du 18 mars 2013 est voté à l'unanimité.

### Vote des Comptes Administratifs 2012

#### **COMMUNE :**

##### Section de fonctionnement

Dépenses : 424 192.68 €

Recettes : 562 677.43 €

Résultat de clôture : 138 484.75 €

##### Section d'investissement

Dépenses : 277 044.39 €

Recettes : 222 395.95 €

Résultat de clôture : - 54 648.44 €

#### **ASSAINISSEMENT :**

##### Section de fonctionnement

Dépenses : 17 984.19 €

Recettes : 78 225.64 €

Résultat de clôture : 60 241.45 €

##### Section d'investissement

Dépenses : 9 813.96 €

Recettes : 49 905.93 €

Résultat de clôture : 40 091.97 €

Voté à l'unanimité

### Approbation des comptes de gestion

Après s'être fait présenter les budgets, les décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la commune et du service assainissement de l'exercice 2012,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire, Le Conseil Municipal a déclaré que les comptes de gestion de la COMMUNE et du service ASSAINISSEMENT dressés pour l'exercice 2012 par le receveur, n'appellent aucune observation de sa part, sous réserve du contrôle de légalité.

Voté à l'unanimité

Vote du budget 2013

**Commune :**

Section de fonctionnement

Dépenses : 541 610.00 €

Recettes : 541 610.00 €

Section d'investissement

Dépenses : 542 144.75 €

Recettes : 542 144.75 €

1 abstention

**Assainissement :**

Section de fonctionnement

Dépenses : 73 916.92 €

Recettes : 73 916.92 €

Section d'investissement

Dépenses : 55 554.20 €

Recettes : 55 554.20 €

Voté à l'unanimité

Prévision 2013 : attributions de subventions aux associations

Association La Boule Plate : 500.00 €

Association Le Club Réveil : 400.00 €

Association Sports et loisirs : 600.00 €

Association Foyer des Jeunes : 100.00 €

Amicale laïque : 100.00 €

Association Chasse ACCA: 100.00 €

Association Rugby Club Plats: 500.00 €

Amicale du personnel intercommunautaire : 40.00 €

Association Prévention routière : 200.00 €

Amicale des Sapeurs Pompiers de Mauves : 100.00 €

Avant-garde de Mauves : 100.00 €

Amicale des joueurs du Rugby Club Plats : 100.00 €

Association Comité des fêtes de Plats : 1 300.00 €

Association Rallye Automobile Mauves Plats : 100.00 €

Association Métiers du Monde : 100.00 €

Il est précisé que les subventions seront versées uniquement sur présentation des justificatifs demandés.

1 abstention

## Vote des 3 taxes locales

Les taux d'imposition restent inchangés pour l'année 2013.

Voté à l'unanimité

## Contrats d'assurance des risques statutaires

La Commune a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal a décidé de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL :

Décès, Accident du Travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption

- Agents non affiliés à la CNRACL :

Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ses catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet au 01/01/2014
- Régime du contrat : capitalisation

Voté à l'unanimité

**signatures**